

- Dans le cadre international, protéger et promouvoir l'indépendance et l'unité nationale.
- Appuyer, sur le plan international, les programmes nationaux du Canada.
- Aider à faire connaître le Canada à l'étranger.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Relations avec les gouvernements étrangers et les institutions inter-gouvernementales - Analyser et évaluer des événements et des situations à l'étranger qui touchent aux intérêts du Canada; conseiller le gouvernement sur des questions de politique étrangère et sur la conduite des affaires étrangères; contribuer à l'élaboration et à la coordination des points de vue et des activités d'autres ministères et organismes concernant la politique étrangère du Canada et ses relations extérieures; diriger les opérations des missions à l'étranger; représenter le Canada auprès des pays étrangers et des organisations internationales; communiquer avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales sur des questions qui touchent aux intérêts du Canada; mener des négociations au nom du Canada; coordonner les visites officielles au Canada; verser la quote-part du Canada aux Nations Unies, à l'OTAN, au Commonwealth et aux autres organisations internationales et organismes connexes.

Aide aux Canadiens - Fournir des services consulaires aux Canadiens à l'étranger et protéger les droits, la personne et les biens des Canadiens à l'étranger.

Information et relations culturelles - Publier et diffuser des renseignements sur le Canada; renseigner le public canadien sur les affaires internationales; organiser des échanges internationaux dans le domaine de la culture, de l'éducation, des sciences et de la technique.

Appui à d'autres programmes - Participer à l'élaboration et à l'application des programmes pour l'étranger d'autres ministères et organismes de l'Etat, en particulier en ce qui a trait à la défense, à l'immigration, au développement international, aux transports et aux communications, à la qualité de l'environnement, aux sciences et à la technologie; fournir les services de soutien nécessaires aux opérations à l'étranger d'autres ministères et organismes de l'Etat.

Administration centrale et services de soutien - Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et bureau du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et leur personnel immédiat; services de personnel, services financiers et autres services administratifs; services de télécommunications et de soutien des opérations; services offerts à la presse et au corps diplomatique à Ottawa."